

DECISION N°...../D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU ...1.8.MAI...2026

PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES APPELS D'OFFRES SUIVANTS :

- N°009/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour l'équipement d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
- N°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture du matériel informatique au Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- N°011/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau au Ministère du Tourisme et des Loisirs.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026
- Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°009/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour l'équipement d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
- Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture du matériel informatique au Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°011/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau au Ministère du Tourisme et des Loisirs;
- Vu Les propositions d'attribution des Marchés datées du 07 mai 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Considérant les nécessités de service,

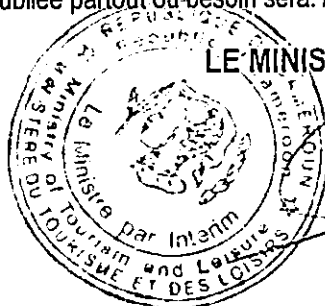
DECIDE :

Article 1^{er}– Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats des consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	Dossiers d'Appel d'Offres	Lieu de livraison	Entreprises	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°009/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour l'équipement d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi	Hôtel Océan à Kribi	ETABLISSEMENT HABI ET FILS, BP : 11040 Yaoundé	49 989 600	03 mois
2	N°010/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture du matériel informatique destiné aux services centraux au Ministère du Tourisme et des Loisirs	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	SOCIETE SENSE SARL, B.P : 10198 Yaoundé	45 076 500	03 mois
3	N°011/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 27 mars 2026 pour la fourniture des mobiliers et du matériel de bureau destinés aux services centraux du Ministère du Tourisme et des Loisirs	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	ETABLISSEMENT HABI ET FILS, BP : 11040 Yaoundé	29 986 605	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /- YAOUNDE, LE1.8.MAI...2026'

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS



Gabriel MBANROBE

Ampliation:

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM ;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.